



PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a du code de l'urbanisme]

1 exemplaire par dossier

Article R*431-10 a

Créé par Décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 - art. 9 JORF 6 janvier 2007 en vigueur le 1er octobre 2007

Le projet architectural comprend également :

a) Le plan des façades et des toitures ; lorsque le projet a pour effet de modifier les façades ou les toitures d'un bâtiment existant, ce plan fait apparaître l'état initial et l'état futur.



ART-TECH & Cie
48, rue de Strasbourg
11000-CARCASSONNE
tel. 04 68 47 34 31 - fax. 04 68 25 25 17
agence@art-tech.pro

Maitre d'Ouvrage : **MONTREAL Énergies**
MONTRÉAL ENERGIES
213, cours Victor HUGO - 33 130 BÈGLES

Dossier n°
643

Façades - Tables photovoltaïques
Projet de parc photovoltaïque

Les Sablières du Razès
Lieudit : "Saint Loup Est"
11290 - MONTREAL

643 PC-05.4

**PERMIS DE
CONSTRUIRE**

Indice: N°01
jeudi 20 juillet 2017

ARTTECH & Cie
D. BEZES - J. BOUTRY - E. CHARON
ARCHITECTES D.P.L.G.
48, rue de Strasbourg - 11000 CARCASSONNE
tél. 04 68 47 34 31 - fax. 04 68 25 25 17
email : agence@art-tech.pro
capital au capital de 10 000 € - siren 533 716 940
N°A 1830000000 - TVA Intracommunautaire FR59533716540
Architectes Associés

CRS

Charon